

Julien Langé,
urbaniste associé
à l'Atelier Act Urba.



MANUEL VALENCE



François Dubois,
directeur de
la division Urbanisme
à la direction régionale
de l'équipement (DRE)
d'Île-de-France.

MANUEL VALENCE

Espaces publics/privés : éloge de la porosité

Alors qu'espaces privés et espaces publics ont longtemps été distingués de manière pragmatique, les réaménagements urbains des années 1980 et 1990 ont amené les pouvoirs publics à repenser leurs définitions et leur articulation.

Depuis quand se préoccupe-t-on de la distinction entre espace public et espace privé ?

François Dubois : La prise de conscience de la nécessité d'un travail de réflexion sur la définition et l'articulation de l'espace public et de l'espace privé, en matière d'urbanisme, provient essentiellement des difficultés multiples liées à la gestion des grands ensembles construits dans les années 1960 à la périphérie des villes. Ces grands ensembles ont en effet été bien souvent conçus comme une série de bâtiments posés sur des espaces indéterminés. Or, on s'est aperçu que cette conception fonctionne en réalité très mal, tant en termes d'usage que de gestion. C'est d'ailleurs pourquoi les urbanistes, les puissances publiques, les collectivités ont désormais tendance à revenir à un urbanisme plus traditionnel, fait de rues, de places, avec des espaces bien délimités, l'espace public déterminant par la même occasion l'espace privé. Cette problématique est toutefois relativement récente, puisqu'elle date de la fin des années 1980, voire du début des années 1990. Auparavant, lorsque la politique de la ville n'en était qu'à ses débuts, on procédait essentiellement à des requalifications d'espaces libres, et ce n'est qu'à la fin des années 1990 que le travail sur l'articulation espace public/espace privé s'est généralisé.

Julien Langé : Ces quartiers de grands ensembles ont été créés dans l'urgence, avec une efficacité redoutable (5 millions de logements construits en moins de dix ans), mais on a très vite fait le constat qu'ils manquaient d'équipements, qu'ils étaient souvent enclavés, extériorisés par rapport à la ville. Mais lorsque l'on a voulu restructurer certains quartiers en créant de la voirie là où il n'y en avait pas, pour les désenclaver, on s'est aperçu que le statut du foncier était peu clair. Cela posait également des problèmes pour créer un espace privé collectif autour d'un bâtiment : où mettre la clôture quand les limites ne sont pas définies ? Cette clarification du foncier n'a d'ailleurs pas toujours été au service d'un projet urbain cohérent, avec parfois des batailles entre l'État, les bailleurs et les villes, chacun voulant s'exonérer le plus possible d'espaces difficiles à gérer.

La distinction entre espaces public et privé paraît pourtant facile à établir...

François Dubois : Certaines situations ne le permettent pas toujours. C'est notamment le cas de l'architecture de dalle, qui constitue un peu le summum de la pensée « moderne » en matière d'urbanisme. Elle occasionne des situations parfois très complexes, car, contrairement au grand ensemble, on est en présence d'un espace bâti présentant un dénivelé entre l'espace public de la ville et la dalle, laquelle est à la fois, au-dessus, non pas un espace public mais ouvert au public, et, en dessous, un bâtiment avec des parkings, des entrepôts, parfois une gare... Là encore, cela pose des problèmes très importants, et comme il est toujours coûteux et parfois impossible de restructurer le bâti pour désimbriquer les différents types d'espaces, on se concentre généralement sur la gestion, avec des conventions passées entre collectivités et bailleurs, comme cela est en cours, par exemple, dans le quartier des Olympiades dans le 13^e arrondissement de Paris.

Julien Langé : Par ailleurs, l'apparition d'Internet dans les années 1990, puis sa généralisation au cours des années 2000, a créé une évolution considérable, reconfigurant assez fortement dans les esprits et dans les pratiques ce qu'on entend par public et privé. Le fait est que, grâce à Internet, on peut faire énormément de choses à distance, de chez soi, à toute heure du jour ou de la nuit, plus encore qu'avec le téléphone. La Toile est également un espace collectif, avec des réseaux et des formes communautaires plus ou moins ouvertes. Ce qui peut avoir un impact sur le territoire, notamment lorsque cette mise en réseau a un enracinement spatial, regroupant par exemple des habitants de communes proches, qui peuvent avoir ainsi des pratiques domestiques et individualisées (surfer sur Internet chez eux) qui sont en même temps collectives (participation à un forum ou à un réseau), et potentiellement publiques. Cela crée de nouvelles formes de sociabilité qui entraînent un déplacement du champ de l'espace public. C'est un phénomène qui n'est malheureusement pas assez étudié, et nombre d'élus n'ont pas encore pris la mesure de ce qu'il est en train de transformer. Il rend notamment possible l'organisation régulière de consultations des habitants. D'où la nécessité d'une réflexion politique sur l'articulation, non plus de deux, mais de quatre domaines : public, privé, réel et virtuel. ■



La suite de ce débat passionnant, sur Internet,
sur <http://webzine.actionscommunes.fr>.